

## Assemblée des délégués

### Procès-verbal N°02/22

**Date** : 07.12.2022 – 10h30  
**Lieu** : Sion – Maison Gilliard  
**Présidence** : M. Gilles FLOREY, président de l'assemblée des délégués

**Présent(e)s** :

Selon la liste annexée au PV

**Excusé(s)** :

Selon la liste annexée au PV

**Procès-verbal** :

Gaëlle APONTE FOURNIER, Antenne Région Valais romand (ARVr)

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

**Ordre du jour** :

1. Accueil et approbation du PV 01/22
2. Rapport du coordinateur
3. PA5 : organisation et décision de dépôt
4. Stratégie 22-25 : présentation et approbation
5. Budget 2023 : présentation et approbation
6. Choix de l'organe de révision
7. Projet nature et paysage de la Confédération : présentation de M. Yann Clavien
8. Divers et questions

---

**Documents distribués en séance** :

- Flyer stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central
-

## 1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 01/22

Gilles FLOREY remercie les participants pour leur présence en nombre lors de cette cinquième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central qui se déroule dans les locaux de la Maison Gilliard.

Il passe ensuite la parole à M. Philippe VARONE, Président de la Ville de Sion, tout en le remerciant pour son accueil en Ville de Sion.

Ce dernier adresse quelques mots de bienvenue en lien avec les lieux en mentionnant notamment les dimensions viticoles et agricoles du territoire communal, ainsi que l'importance accordée au maintien du patrimoine historique avec, par exemple, la mise en place d'un consortage pour l'entretien des murs en pierres sèches. Il conclut en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous.

Gilles FLOREY poursuit en confirmant que les modalités prévues dans les statuts de l'association sont respectées et permettent de valider la tenue de l'assemblée.

Il stipule également que le procès-verbal de la dernière rencontre, organisée le 1<sup>er</sup> avril 2022 à Miège, a été transmis au préalable par courrier électronique.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV, ainsi que sur l'ordre du jour proposé.

**L'ordre du jour ainsi que le PV 01/22 sont acceptés à l'unanimité sans modifications.**

**Léonard Evéquoz, directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.**

Gilles FLOREY passe ensuite la parole à Adrian ZUMSTEIN, nouveau chef de Service du développement territorial (SDT), afin qu'il puisse notamment exprimer sa vision concernant les agglomérations.

Ce dernier le remercie de cette opportunité de s'adresser aux délégués et précise qu'il est encore trop tôt pour parler de vision. Cependant, après 15 jours en fonction, il a déjà pu remarquer la grande implication des différents partenaires ainsi que l'ampleur du travail déjà accompli.

Il insiste également sur l'importance des collaborations, même si parfois les opinions peuvent diverger, afin de faire face efficacement aux défis que représentent, par exemple, les PDi et les révisions de PAZ.

Il rappelle finalement les rôles principaux du SDT et adresse ensuite ses remerciements aux communes pour les réalisations effectuées ainsi que la confiance accordée pour les défis à venir.

Il termine en souhaitant une bonne assemblée à tous ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

## 2. RAPPORT DU COORDINATEUR

Gilles FLOREY passe ensuite la parole à Arnaud BUCHARD, coordinateur de l'Agglo Valais central, afin qu'il présente son rapport sur les projets réalisés en 2022.

Arnaud BUCHARD commence par remercier tous les acteurs pour leur collaboration. Il articule ensuite son rapport en fonction des 4 axes d'actions de l'association :

- Le dépôt régulier de projets d'agglomération ;
- Le suivi des mesures en lien avec les projets d'agglomération approuvés ;
- La réalisation d'un Plan Directeur intercommunal (PDi) ;
- La coordination de projets en lien avec les transports publics et la mobilité douce.

### Projets d'agglomération et suivi des mesures

Durant l'année 2022, 6 conventions de financement ont été signées par la Confédération pour les mesures suivantes :

CONVENTIONS SIGNEES EN 2022	COFINANCEMENT FÉDÉRAL
Requalification de la T9 en traversée du village de Vétroz	CHF 3'740'000.-
Aménagement d'un rebroussement pour les bus à Platta	CHF 250'700.-
Requalification de l'avenue et de l'esplanade de la Gare à Sierre	CHF 367'650.-
Aménagement d'un rebroussement pour les bus à Saint-Germain, Savièse	CHF 257'000.-
Réaménagement des arrêts Borgne et Paradis à Bramois	CHF 165'000.-
Construction d'un couvert à vélos sur la commune de Chalais	CHF 5'400.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 4'785'750.-</b>

Au 7 décembre 2022, 10 mesures ont été réalisées, 11 sont en cours de réalisation et 64 restent à réaliser.

Ces chiffres démontrent un bon état de mise en œuvre des mesures, par rapport à d'autres agglomérations de Suisse romande. Le coordinateur cite notamment les 4 mesures suivantes, qui ont vu leurs travaux se terminer durant l'année 2022 :

MESURES TERMINEES EN 2022	COFINANCEMENT FÉDÉRAL
Aménagement d'un quai pour les bus à la gare de Châteauneuf-Conthey	CHF 257'715.-
Construction d'une piste cyclable entre Sierre et Chippis – Étape 1	CHF 121'220.-
Construction de deux couverts à vélos sur la commune de Savièse	CHF 22'680.-
Réaménagement de l'avenue de la Gare à Vétroz	CHF 197'490.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 599'105.-</b>

Le coordinateur évoque également les montants ainsi que l'état du cofinancement fédéral. L'ensemble des détails figurent dans la présentation jointe au présent procès-verbal.

### Plan Directeur intercommunal

Le coordinateur explique qu'à la suite des retours des communes sur le volet stratégique, d'importantes réorientations s'avéraient nécessaires en vue de la finalisation du projet de PDi.

Une version 0 de ce dernier sera remise d'ici la fin de l'année par les mandataires et présentée aux communes en date du 30 janvier 2023.

À la suite de cette rencontre, il sera demandé aux exécutifs communaux de préavisier ce projet, avant envoi au Canton pour avis de principe et publication dans le BO pour information publique.

En fonction des retours des services et de la population, certaines adaptations seront nécessaires. Une fois celles-ci réalisées, il sera demandé aux exécutifs communaux de valider formellement le PDi, pour dépôt auprès du Conseil d'État en vue de l'approbation finale.

Pour ces raisons, un dépôt auprès du Conseil d'État pour approbation finale avant l'automne 2023 semble difficile.

### Mobilité douce

Le coordinateur indique que le réseau de vélos en libre-service sera opérationnel à l'échelle de l'Agglo Valais central dès le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Des discussions ont déjà eu lieu avec les villes de Sierre et Sion, afin de définir les emplacements définitifs des stations. Ces séances se poursuivront, dès le mois de janvier 2023, avec les autres communes.

Il ajoute que la fusion de Vélospot et PubliBike, sociétés leader du marché de vélos en libre-service en Suisse, permettra aux utilisateurs du réseau de l'Agglo Valais central de bénéficier, avec un seul abonnement, de l'accès à la quasi-totalité des réseaux suisses.

### Transport public

Le coordinateur passe rapidement en revue les développements d'offre prévus pour l'horaire 2023, en précisant qu'ils sont nombreux et qu'ils rentrent tous dans la stratégie transports publics réalisée avec les communes et le SDM, via l'étude Citec. Il remercie le Canton et les communes pour leur collaboration dans ces projets.

Pour ce qui est de la tarification des transports publics, d'importantes réflexions sont également en cours, afin de proposer des simplifications à l'échelle de l'Agglo Valais central, à partir du changement d'horaire de décembre 2023

De plus, il ajoute que les réseaux urbains de Sion et Sierre ont décidé d'unifier leur communication dès décembre 2022.

En conclusion, le coordinateur exprime sa gratitude envers les communes, le Canton, ainsi que tous les partenaires pour leur collaboration dans les différents projets menés sur cette thématique.

Aucune question n'émanant de l'assemblée, Gilles FLOREY remercie Arnaud BUCHARD pour sa présentation ainsi que pour tout le travail accompli.

### 3. PA5 : ORGANISATION ET DÉCISION DE DÉPÔT

Gilles FLOREY introduit ce point concernant le PA5 en expliquant que celui-ci nécessitera, selon les statuts, la validation des délégués pour son lancement.

Il passe ensuite la parole à Arnaud BUCHARD pour présenter brièvement le cadre de ce projet.

#### Contexte

Le coordinateur rappelle qu'en mars 2025 l'Agglo Valais central aura la possibilité de déposer un projet d'agglomération de 5e génération auprès de la Confédération. En cas de validation du projet par Berne, les mesures cofinancées et retenues en priorité A devront être réalisées entre 2028 et 2032.

Pour ce projet, les communes de Veysonnaz et Crans-Montana, qui faisaient d'ores et déjà partie du périmètre VACo de l'Agglo Valais central, ont rejoint notre association en avril 2022.

En mars 2022 une demande d'extension de notre périmètre VACo aux communes de Nendaz, Salquenen, Lens, Icogne et Mont-Noble a également été adressée à Berne. Celle-ci a été acceptée par l'office fédéral du développement territorial (ARE) en août 2022 et doit encore être soumise aux chambres fédérales en début d'année.

Le PA5 s'étendra donc sur 22 communes du Valais central, sans limite d'altitude.

#### Procédure

Afin de désigner un groupement de mandataires pour accompagner la réalisation de ce projet, le coordinateur explique qu'un appel d'offres, selon la procédure ouverte, devra être lancé en début d'année. Un jury, composé de représentants des communes et du Canton, a été mis sur pied pour ce faire.

Si tout se déroule bien, les premières réflexions en lien avec ce PA5 démarreront dès l'été 2023 et se poursuivront jusqu'au mois de mars 2025. Dans ce cadre, les communes sont vivement invitées à d'ores et déjà réfléchir à des mesures en lien avec la mobilité qu'elles souhaiteraient intégrer à ces différentes réflexions.

À la suite des enseignements tirés des PA2 et PA3, le coordinateur relève que **les mesures proposées dans le PA5 devront avoir un degré de maturité suffisant afin de pouvoir bénéficier d'une estimation financière correcte et, surtout, de pouvoir démarrer rapidement dès validation par Berne.**

#### Calendrier et gouvernance du projet

Le coordinateur présente ensuite le calendrier et la gouvernance du projet et indique que, selon les statuts de l'association, le lancement de ce PA5 doit formellement obtenir l'accord de l'assemblée des délégués.

Gilles FLOREY remercie le coordinateur pour sa présentation, et, l'assemblée n'ayant pas de question, il poursuit avec le vote des délégués.

**Les délégués valident à l'unanimité le lancement du projet PA5.**

#### **4. STRATÉGIE 22-25 : PRÉSENTATION ET APPROBATION**

Gilles FLOREY passe à nouveau la parole pour la présentation de ce point à Arnaud BUCHARD.

Le coordinateur rappelle qu'en juillet 2021, le Comité de Direction a débuté ses réflexions en lien avec la mise en place de la stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central.

En date du 14 septembre 2022, une première proposition de stratégie a été présentée et discutée avec les délégués des communes puis le comité de direction s'est réuni en date du 12 octobre 2022, afin de traiter les amendements apportés à la stratégie 22-25.

Les discussions et décisions du comité ont été synthétisées et transmises aux délégués avec l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le coordinateur explique également qu'en cas de validation de la stratégie 22-25, un communiqué de presse sera envoyé à la suite de la séance.

De plus, il est aussi proposé de transmettre cette stratégie sous forme de flyers à l'ensemble des conseillers communaux et généraux des communes membres de l'association Agglo Valais central. Ceux-ci ont été distribués aux participants en marge de la séance.

Aucune question n'émanant de l'assemblée, Gilles FLOREY passe au vote des délégués.

**Les délégués valident à l'unanimité la stratégie 22-25 ainsi que l'envoi du communiqué de presse et la transmission du flyer par voie postale aux conseillers communaux.**

**En cas d'intérêt pour la distribution aux conseillers généraux, le coordinateur se tient à disposition au cas par cas.**

#### **5. BUDGET 2023 : PRÉSENTATION ET APPROBATION**

Gilles FLOREY informe que le budget a été transmis par courriel aux participants en date du 16 novembre dernier. Il passe ensuite la parole au coordinateur, qui passe en revue les différentes rubriques des charges d'exploitation.

Le principal changement par rapport au budget 2022 concerne le fonctionnement administratif. Arnaud BUCHARD explique qu'une augmentation dans la rubrique salaires et charges est prévue dans le but de pouvoir engager un 0.8 EPT.

Ce collaborateur accompagnera le coordinateur dans ses tâches quotidiennes en lien avec la mise en œuvre de la stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central, notamment sur les points suivants :

- Soutenir les communes de l'Agglo Valais central dans la mise en œuvre des mesures relatives aux projets d'agglomération (PA) et Plans Directeurs intercommunaux (PDi).
- Monitorer l'état de mise en œuvre des mesures des PA2, PA3 et PDi et répondre aux exigences du Canton et de la Confédération.
- Participer à l'élaboration du projet d'agglomération de 5e génération en vue d'un dépôt auprès de la Confédération pour mars 2025.

- Coordonner les différents projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces.

Idéalement, son profil devrait être le suivant :

- Formation professionnelle de niveau supérieur (Bachelor / Master) dans les domaines du génie civil, de l'ingénierie des transports de la géographie, des sciences de l'environnement ou de l'urbanisme.
- Excellente connaissance des outils de bureautique et d'analyse spatiale (SIG).
- Aisances dans les échanges avec les partenaires professionnels et aptitude à réseauter.
- Capacités à innover, prendre des initiatives et gérer des projets complexes.
- Être de langue maternelle française, avec de bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais.
- Une expérience pratique dans la coordination et la mise en œuvre de projets d'agglomération serait un avantage pour ce poste.

Le coordinateur ajoute cependant qu'aucune augmentation des cotisations n'est prévue. En effet, cette augmentation des charges administratives sera compensée par les éléments suivants :

- Aboutissement de certains projets et études terminées dans les rubriques TP et MD impliquant des charges liées aux études qui sont fortement réduites par rapport à 2022 ;
- Augmentation des produits avec l'arrivée de nouvelles communes au sein de l'Agglo ;
- Soutien cantonal au fonctionnement de l'agglomération.

Gilles FLOREY passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et remarques.

**Les délégués valident à l'unanimité le budget 2023.**

## **6. CHOIX DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Selon l'art. 16 des statuts, le réviseur est nommé chaque année par l'assemblée des délégués.

La Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz est proposée pour continuer à assumer cette fonction.

**Les délégués valident à l'unanimité le maintien de la Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz à la fonction de réviseur.**

## **7. PROJET NATURE ET PAYSAGE DE LA CONFÉDÉRATION : PRÉSENTATION DE M. YANN CLAVIEN**

Gilles FLOREY passe ensuite la parole à Yann CLAVIEN de la section nature et paysage du Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) pour une présentation concernant le projet nature et paysage de la Confédération.

En introduction, celui-ci commence par présenter la section nature et paysage. Il montre un aperçu de l'organigramme qui comprend 9 collaborateurs représentant 6.9 EPT. Il évoque également les différents domaines de compétences tels que la gestion des plantes envahissantes et du moustique tigre, la dispense

de cours de formation et la mise à disposition de brochures concernant la biodiversité. Puis il indique comment trouver le biologiste répondant pour sa commune via le site internet de la section.

Yann CLAVIEN aborde ensuite les mesures biodiversité et paysage dans les agglomérations en rappelant le contexte lié au Plan Climat, à la Conception paysage cantonale, à la Planification de l'infrastructure écologique et à la convention-programme avec la Confédération.

Il indique que, pour 2024, la Confédération met à disposition de l'Agglo Valais central un montant de CHF 125'000.- pour réaliser des mesures qui vont dans ce sens. Il précise également que le Canton, sous réserve de validation en 2024, pourrait également participer à hauteur de CHF 62'500.- via le Plan climat. Ce qui porterait la charge minimale des communes à CHF 62'500.-.

Yann CLAVIEN présente ensuite les différents types de mesures soutenues ainsi que les différents types de lieux et les principes à respecter qui se trouvent détaillés dans la présentation jointe.

Il explique également qu'en raison d'un manque de ressources à l'interne, les demandes de soutien seront centralisées par le coordinateur de l'Agglo Valais central, puis priorisées avec l'appui du SFNP et du SDT.

Des fiches de projets sobres devront être transmises d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les décisions de financement dépendront du Plan Climat et les réalisations ainsi que la facturation auront lieu courant 2024.

Il repasse ensuite la parole à Arnaud BUCHARD qui confirme que le montant de CHF125'000.- n'étant pas très élevé, il semble plus judicieux de lancer un appel à projets plutôt que de répartir des montants minimes entre toutes les communes de l'agglomération. Il précise que ces éléments seront discutés en comité début 2023 et qu'une information suivra auprès des communes.

Yann CLAVIEN ajoute que selon l'intérêt des communes, des montants complémentaires pourront être mis à disposition à l'avenir pour les zones urbaines.

Gilles FLOREY remercie Yann CLAVIEN pour sa présentation et lui remet un petit cadeau.

## **8. DIVERS ET QUESTIONS**

Gilles FLOREY passe la parole Arnaud BUCHARD concernant les changements prévus au sein du Comité de Direction pour 2023.

Le coordinateur rappelle que le comité de direction s'organise selon un tournus tous les deux ans, la présidence étant assurée par l'une des deux villes de l'agglomération.

Après deux ans de présidence, Pierre BERTHOD laissera sa place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à Philippe VARONE. À la vice-présidence, Christophe GERMANIER laissera sa place à Stéphane GANZER.

Dans cet esprit, le coordinateur est invité à procéder aux modifications des droits de signatures bancaires.

Gilles FLOREY les remercie pour tout le travail accompli pour l'association Agglo Valais central et leur remet un petit présent.

Gilles FLOREY rappelle ensuite les dates des prochaines assemblées des délégués, puis il passe la parole à l'assistance pour d'éventuelles interventions.

Olivier COTTAGNOUD tient à remercier particulièrement le coordinateur, Arnaud BUCHARD, pour son professionnalisme ainsi que pour tout le travail effectué, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures. Il rappelle que de nombreuses agglomérations ont été pénalisées dans le cadre du PA4 par manque de mise en œuvre, ce qui ne semble pas être le cas dans notre agglomération.

Le coordinateur lui adresse ses remerciements et rappelle que la bonne collaboration entre toutes les parties prenantes est la clé de ce succès.

Gilles FLOREY réitère également ses remerciements au coordinateur ainsi qu'au comité de direction puis clôture la séance à 11h45.

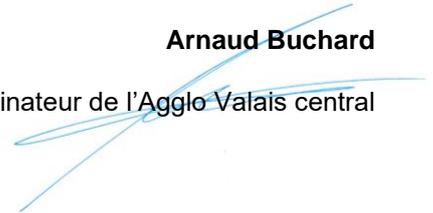
Sion, le 07.12.2022 / GA

**Gaëlle Aponte Fournier**



**Arnaud Buchard**

Coordinateur de l'Agglo Valais central





## Assemblée des délégués 02/22

<b>Présents</b>	<b>Entité représentée</b>
Adrian Zumstein	SDT
Aliette Beytrison	Préfet du district d'Hérens
Arnaud Buchard	Agglo Valais central
Aurelie Defago	SDT
Charles-Henri Fournier	Commune de Nendaz
Christophe Germanier	Commune de Conthey
Dany Jollien	Commune de Conthey
David Rey	Commune de Chippis
Didier Pannatier	Commune de Grône
Frédéric Fragnière	Commune de Nendaz
Georges Joliat	Ville de Sion
Gérald Varone	SDM
Gilles Florey	Commune de Salquenen
Jean-Marie Clerc	Préfet du district de Conthey
Jean-Marie Viaccoz	Préfet du district de Sierre
Justin Métrailler	Commune de Noble-Contrée
Laurence Salamin	Ville de Sierre
Laurent Bagnoud	Commune de Crans-Montana
Léonard Evequoz	ARVr
Nadine Pardo	Ville de Sion
Nicolas Pralong	Commune de Saint-Léonard
Nicole Bonvin-Clivaz	Commune de Crans-Montana
Olivier Cottagnoud	Commune de Vétroz
Patrick Dondainaz	Ville de Sion
Philippe Germanier	Commune de Conthey
Philippe Varone	Ville de Sion
Pierre Berthod	Commune de Sierre
Pierre-Marie Broccard	Commune d'Ardon
Raphael Vuigner	Commune de Grimisuat
Rose-Marie Clavien	Commune de Crans-Montana
Sébastien Menoud	Commune de Vex
Stéphane Ganzer	Commune de Noble-Contrée
Stéphane Pannatier	Commune d'Ardon
Sylvain Dumoulin	Commune de Savièse
Sylvie Masserey-Anselin	Commune de Chalais
Valérie Savioz	Commune de Chalais
Vincent Degen	Commune de Savièse
Vincent Kempf	Ville de Sion
Vincent Reynard	Commune de Savièse
<b>Excusés</b>	<b>Entité représentée</b>
Anthony Lamon	Ville de Sierre
Carole Schmid	Ville de Sion
Christian Bitschnau	Ville de Sion
Christophe Beney	Commune d'Ayent
Grégory Carron	ARVr
Jean-Michel Bonvin	Commune d'Arbaz
Marius Dumoulin	Préfet du district de Sion
Patrick Lathion	Commune de Veysonnaz
Patrick Sauthier	SDM
Pierre Kenzelmann	Ville de Sierre
Raphael Marclay	Ville de Sion
Stefan Burgener	SDM
Stéphane Delaloye	Ville de Sierre
Stéphane Papilloud	Commune de Vétroz